



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 03 avril 2025 à 19 heures 00 minutes
Mairie d'Olargues

Quorum : 7

Présents :

M. ARCAS Jean, Mme BENEZECH Nicole, M. FOSTER William, Mme GENOD-HUMBERT Fabienne, M. GUIRAUD Pierre-Marie, M. HUMBERT Jean-Marc, M. PLANES Jacques, M. RIQUEIN Pascal

Procurations(s) :

M. ALMES Marcel donne pouvoir à M. ARCAS Jean, Mme CAUMETTE-JULIEN Elyane donne pouvoir à Mme GENOD-HUMBERT Fabienne, M. BRANVILLE Jean-Claude donne pouvoir à M. HUMBERT Jean-Marc, M. SANDOVAL-NADAL Romain donne pouvoir à M. RIQUEIN Pascal

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. ALMES Marcel, M. ARCAS Jean-Benoît, M. BRANVILLE Jean-Claude, Mme CAUMETTE-JULIEN Elyane, M. SANDOVAL-NADAL Romain

Secrétaire de séance : Mme GENOD-HUMBERT Fabienne

Président de séance : M. ARCAS Jean

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27-03-2025

Monsieur le Maire donne lecture du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 Mars 2025. Il informe le Conseil Municipal qu'en raison d'un non respect de délai et de procédures, il convient de purger un vice de procédure et de rapporter toutes les délibérations prises le 27 Mars 2025.

Monsieur le Maire propose de ne pas approuver le Procès Verbal et de revoter les délibérations.

L'ensemble des élus refuse d'approuver le procès verbal de la séance du 27 03 2025 ; le conseil va donc revoter les délibérations.

2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit à nouveau se prononcer :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorière Municipale (Trésorerie de Saint-Pons-De-Thomières) à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

M. le maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré approuve le compte de gestion 2024 du budget principal.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : Mme BENEZECH Nicole, M. FOSTER William, Mme GENOD-HUMBERT Fabienne, M. GUIRAUD

Pierre-Marie, M. HUMBERT Jean-Marc, M. PLANES Jacques, M. RIQUIN Pascal, M. BRANVILLE Jean-Claude (représenté par M. HUMBERT Jean-Marc), Mme CAUMETTE-JULIEN Elyane (représentée par Mme GENOD-HUMBERT Fabienne), M. SANDOVAL-NADAL Romain (représenté par M. RIQUIN Pascal)
Contre :
Abstention :
N'a pas pris part au vote : M. ARCAS Jean (a quitté la salle)

3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit à nouveau se prononcer :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorière Municipale (Trésorerie de Saint-Pons-De-Thomières) à la clôture de l'exercice.
Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.
M. le maire quitte la salle
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré approuve le compte de gestion 2024 du budget assainissement

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)
Pour : Mme BENEZECH Nicole, M. FOSTER William, Mme GENOD-HUMBERT Fabienne, M. GUIRAUD Pierre-Marie, M. HUMBERT Jean-Marc, M. PLANES Jacques, M. RIQUIN Pascal, M. BRANVILLE Jean-Claude (représenté par M. HUMBERT Jean-Marc), Mme CAUMETTE-JULIEN Elyane (représentée par Mme GENOD-HUMBERT Fabienne), M. SANDOVAL-NADAL Romain (représenté par M. RIQUIN Pascal)
Contre :
Abstention :
N'a pas pris part au vote : M. ARCAS Jean (a quitté la salle)

4 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit à nouveau se prononcer :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2024 du Budget Principal :

Fonctionnement dépenses :

Budget 2024	Réalisé	Restes à réaliser
1 110 028,36	545 604,71	0

Fonctionnement recettes :

Budget 2024	Réalisé	Restes à réaliser
1 110 028,36	1 211 001,49	0

Investissement dépenses :

Budget 2024	Réalisé	Restes à réaliser
879 467,37	338 520,74	19 085,85

Investissement recettes :

Budget 2024	Réalisé	Restes à réaliser
879 467,37	371 117, 12	34 000

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement : 665 396,78

Investissement : 32 596,38

Global : 697 993,16

M. le maire quitte la salle

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré approuve le compte administratif 2024 du budget principal.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : Mme BENEZECH Nicole, M. FOSTER William, Mme GENOD-HUMBERT Fabienne, M. GUIRAUD Pierre-Marie, M. HUMBERT Jean-Marc, M. PLANES Jacques, M. Riquin Pascal, M. BRANVILLE Jean-Claude (représenté par M. HUMBERT Jean-Marc), Mme CAUMETTE-JULIEN Elyane (représentée par Mme GENOD-HUMBERT Fabienne), M. SANDOVAL-NADAL Romain (représenté par M. Riquin Pascal)

Contre :

Abstention :

N'a pas pris part au vote : M. ARCAS Jean (a quitté la salle)

5 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit à nouveau se prononcer :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2024 du Budget Assainissement :

Fonctionnement dépenses :

Budget 2024	Réalisé	Restes à réaliser
182 140,82	89 605,10	0

Fonctionnement recettes :

Budget 2024	Réalisé	Restes à réaliser
182 140,82	140 869,47	0

Investissement dépenses :

Budget 2024	Réalisé	Restes à réaliser
266 430,60	55 964,59	143 655

Investissement recettes :

Budget 2024	Réalisé	Restes à réaliser
266 430,60	209 859,28	84 980

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement : 51 894,37
Investissement : 153 894,69
Global : 205 159,06

M. le Maire quitte la salle

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2024 du budget assainissement.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : Mme BENEZECH Nicole, M. FOSTER William, Mme GENOD-HUMBERT Fabienne, M. GUIRAUD Pierre-Marie, M. HUMBERT Jean-Marc, M. PLANES Jacques, M. RIQUIN Pascal, M. BRANVILLE Jean-Claude (représenté par M. HUMBERT Jean-Marc), Mme CAUMETTE-JULIEN Elyane (représentée par Mme GENOD-HUMBERT Fabienne), M. SANDOVAL-NADAL Romain (représenté par M. RIQUIN Pascal)

Contre :

Abstention :

N'a pas pris part au vote : M. ARCAS Jean (a quitté la salle)

6 - AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit à nouveau se prononcer :

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif 2024 du Budget Principal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif 2024 fait apparaître ; Un excédent de fonctionnement de : 207 124,01€

Un excédent reporté de : 458 272,77€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 665 396,78€

Un déficit d'investissement de : -111 069,92€ Un excédent reporté de : 143 666,30€

Soit un excédent d'investissement cumulé de : 32 5996,38€

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : 665 396,78€

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : 491 988,49€

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : 173 408,29€

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : excédent de 32 596,38€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, approuve l'affectation du résultat 2024 du budget principal.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit à nouveau se prononcer :

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif 2024 du Budget Assainissement,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,
Constatant que le compte administratif 2024 fait apparaître ; Un déficit de fonctionnement de : -30 818,45€
Un excédent reporté de : 82 082,82€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 51 264,37€
Un excédent d'investissement de : 4497,98€ Un excédent reporté de : 149 396,71€
Soit un excédent d'investissement cumulé de : 153 894,69€ Monsieur le Maire propose :
D'affecter le résultat d'exploitation 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : 51 571,32€

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : 0€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : 51 264,37€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : excédent de 153 894,69€
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, approuve l'affectation du résultat 2024 du budget assainissement

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - VOTE DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit à nouveau se prononcer :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre en compte les impayés de différentes prestations sur les exercices précédents sur le budget principal en dépenses de fonctionnement.

Les voies de recours mises en œuvre par la trésorerie étant épuisées, il est indispensable de régulariser ces écritures.

Afin de remédier à cette situation et de respecter les règles de droit budgétaire, il conviendrait de porter sur le budget principal 2025 les affectations suivantes

AU BUDGET PRINCIPAL SECTION FONCTIONNEMENT ET EN DEPENSES :

A l'article 6541 : admission en non-valeur de 100 €
A l'article 6542 : 2 515.82 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré vote à l'unanimité les admissions en non valeur 2025 du budget principal

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - VOTE DES AMORTISSEMENTS 2025 AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit à nouveau se prononcer :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le montant des amortissements (dépenses et recettes) du budget principal pour l'exercice 2025. Il précise également les différents comptes budgétaires sur lesquels doivent être soit titrés, soit mandatés recettes et dépenses relatives à ces amortissements :

ARTICLE	DEPENSE	RECETTE
681	15 145,52	
2803		1479
28041483		11 106,52
28131		1769

281538

791

TOTAL

15 145,52

15 145,52

Montant total : 15 145,52€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré vote à l'unanimité les amortissements 2025 du budget principal

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - VOTE DES AMORTISSEMENTS 2025 AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit à nouveau se prononcer :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le montant des amortissements (dépendances et recettes) du budget assainissement pour l'exercice 2025. Il précise également les différents comptes budgétaires sur lesquels doivent être soit titrés, soit mandatés recettes et dépenses relatives à ces amortissements :

ARTICLE	DEPENSE	RECETTE
6811	60 439,31	
28156		19 167,33
28158		41 271,98
13918	29 700	
777		29 700
TOTAL	90 139,31	90 139,31

Montant total : 90 139,31€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, vote et valide les amortissements 2025 au budget assainissement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - VOTE DES PROVISIONS 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Retirée

12 - VOTE DES ADMISSIONS EN NON VALEUR 2025 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit à nouveau se prononcer :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre en compte une admission en non valeur.

Cette écriture est demandée par la Trésorerie.

Afin de satisfaire cette obligation et de respecter les règles de droit budgétaire, il conviendrait de porter sur le budget assainissement de 2025 l'affectation suivante :

- Provision à inscrire en dépense à l'article 6541 : 0,1€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, valide à l'unanimité les non-valeurs 2025 du budget assainissement

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - VOTE DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION 2025 POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit à nouveau se prononcer :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de l'élaboration du budget principal 2025 il a été prévu le versement d'une subvention d'exploitation du budget principal 2025 au budget assainissement 2025 pour un montant de 20 000€.

- En dépenses de fonctionnement du budget principal, article 65738, pour 20 000€
- En recette d'exploitation au budget assainissement, article 74, pour 20 000€

Monsieur le Maire propose que cette subvention soit effectivement versée sur le budget assainissement pour l'exercice comptable 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré valide à l'unanimité les subventions d'exploitation 2025 pour le budget assainissement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNEE 2025

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit à nouveau se prononcer :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les taux d'impositions pour l'exercice 2025. Monsieur le Maire précise que les taux actuels sont les suivants :

Taxe foncière bâtie 40,17%

Taxe foncière non bâtie 77,18%

Taxe d'habitation 15,02%

Monsieur le Maire propose de maintenir ces taux pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré valide les taux d'imposition 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15 - REMBOURSEMENT ANTICIPE DE L'EMPRUNT 002L1Y018 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit à nouveau se prononcer :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour contribuer à améliorer les finances et la flexibilité budgétaire de la commune, il convient d'effectuer le remboursement anticipé de l'emprunt 002L1Y018 ventilé à la fois sur le Budget Principal et le Budget Assainissement.

Il serait question de rembourser la partie du Budget Principal pour le moment.

Le montant du capital à rembourser est de 23 099,25€, les crédits sont prévus au compte 1632 du Budget Principal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré accepte le remboursement anticipé de l'emprunt 002L1Y018 à l'unanimité.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

16 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit à nouveau se prononcer :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, vote les propositions nouvelles du budget principal de l'exercice 2025 :

Fonctionnement :

Recettes : 829 465,57
Dépenses : 829 465,57

Investissement :

Recettes : 829 261,75
Dépenses : 829 261,75

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, valide à l'unanimité le budget primitif 2025 du budget principal.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

17 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit à nouveau se prononcer :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, vote les propositions nouvelles du budget assainissement de l'exercice 2025 :

Fonctionnement :

Recettes : 129 964,37
Dépenses : 129 964,37

Investissement :

Recettes : 299 314
Dépenses : 299 314

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2025 du budget assainissement

VOTE : Adoptée à l'unanimité

18 - CREATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit à nouveau se prononcer :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la mise en place de l'agence postale communale décidée par la délibération 2024-73 du Conseil Municipal du 26/11/2024, il est nécessaire de procéder à l'ouverture d'un poste.

Le poste est de Catégorie C, Adjoint Administratif, à temps non-complet 12/35ème.

Monsieur le Maire précise qu'une convention avec La Poste est en cours de mise en place dans laquelle La Poste s'engagerait à participer à la rémunération du futur agent.

Monsieur le Maire précise également que la partie de la rémunération revenant à la Mairie est déjà prévue au budget.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré DECIDE, de valider, à l'unanimité la création de poste administratif.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

19 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES POMPIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'amicale des pompiers.

Le Conseil Municipal se prononce sur l'accord de cette subvention et, le cas échéant, détermine son montant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré DECIDE d'attribuer 100 € à l'amicale des pompiers.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20 - QUESTIONS DIVERSES

Pour la vente de la tondeuse à un élu, la procédure est complexe ; Mr le Maire en donne lecture.

Le prix de cession doit correspondre à la valeur du bien.

Un élu est intéressé par l'acquisition de cette tondeuse ; la valeur a été estimée à 2 500 €.

Le conseil valide à l'unanimité la vente de cette tondeuse à l'élu pour un montant de 2 500 €

Matériel Service technique : achat d'un tracteur ; une étude a été faite par des élus. Le choix s'est porté sur la puissance du tracteur et la proximité du fournisseur. Des équipements sont proposés : balai godet, fourche, transpalette, balayeuse, gyrobroyeur...

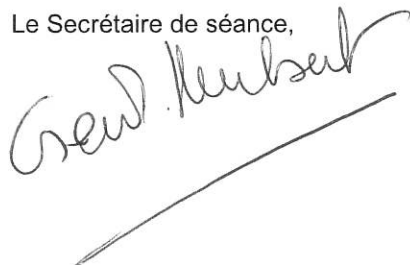
Salle polyvalente : des travaux ont été faits au niveau de la « cuisine », des sanitaires. Les chasses d'eau ont

été changé, des travaux conséquents ont été effectués sur la plomberie et l'électricité.

Toit de la mairie : Mr CARRUT va intervenir

Clôture de la séance à : 20 h 15.

Le Secrétaire de séance,



Fait à OLARGUES

Le Maire,

